



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 35903

## Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les résultats de la campagne « cinq fruits et légumes par jour » visant à faire baisser de 25 % le nombre de petits mangeurs de ces aliments. Si le thème et l'objectif de cette information paraissent compris par une très grande majorité de Français, il semble que la consommation de fruits et légumes ait baissé de plus de 2 % entre 2007 et 2011. Ainsi si la notoriété de la campagne est là, le résultat d'une moindre consommation ne serait pas acquis de façon homogène dans l'ensemble de la population, des différences sociales et territoriales étant par ailleurs constatées. Elle lui demande les mesures qu'elle entend prendre, en lien avec son collègue de l'agriculture et de l'agroalimentaire, pour améliorer la situation.

## Texte de la réponse

Le programme national nutrition santé (PNNS), lancé en France depuis 2001 a été reconduit pour la période 2011-2015. Parmi ses neuf repères, le PNNS promeut la consommation des fruits et légumes sous toutes ses formes, notamment via les messages publicitaires désormais bien connus. L'enquête « individuelle nationale de consommation alimentaire 3 » menée par l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation de l'environnement et du travail (ANSES) en 2014, fournira en 2015 des chiffres fiables sur la consommation réelle de fruits et légumes par les français : frais, en conserve, surgelés mais aussi inclus dans les plats préparés et consommés hors domicile. Concernant les populations les plus précaires, les résultats de l'enquête nutritionnelle sur les bénéficiaires de l'aide alimentaire réalisée par l'institut de veille sanitaire en 2012 (ABENA 2) attestent par rapport à la même enquête menée en 2005, d'une augmentation sensible de la consommation de fruits et légumes par cette population. Elle est cependant loin d'être encore suffisante. Les efforts doivent donc se poursuivre et être renforcés, notamment vis-à-vis des populations en difficulté sociale. En lien avec le programme national pour l'alimentation (PNA) développé par le ministère de l'agriculture, de l'agro alimentaire et de la forêt, le PNNS met en oeuvre diverses initiatives. Le programme « un fruit pour la récré » permet, grâce à un financement de l'Union européenne et en lien avec les collectivités territoriales, de fournir aux enfants des écoles des fruits et une éducation pour la découverte de cette catégorie de produits alimentaires. La réglementation en vigueur sur la qualité nutritionnelle des repas de restauration scolaire constitue également une garantie pour les enfants et adolescents fréquentant la restauration scolaire, de disposer d'une quantité de fruits et légumes conforme aux recommandations. C'est une des voies de la réduction des inégalités sociales dans ce domaine, en raison de l'importance de l'éducation alimentaire dès le plus jeune âge. Sur demande de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, le Pr Serge Hercberg, président du PNNS, a rédigé un rapport, « propositions pour un nouvel élan de la politique nutritionnelle française de santé publique dans le cadre de la stratégie nationale de santé » qui a été remis le 28 janvier 2014. Fondées sur une analyse scientifique approfondie, les propositions visent prioritairement les inégalités sociales de santé. Ces propositions sont étudiées en lien avec les différents acteurs concernés. Les décisions seront mises en oeuvre dans le cadre de la stratégie nationale de santé. Il est d'ores et déjà prévu dans le projet de loi relatif à la santé une mesure concernant l'amélioration de l'information nutritionnelle des consommateurs.

## Données clés

**Auteur** : [Mme Marietta Karamanli](#)

**Circonscription** : Sarthe (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 35903

**Rubrique** : Santé

**Ministère interrogé** : Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire** : Affaires sociales, santé et droits des femmes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [13 août 2013](#), page 8577

**Réponse publiée au JO le** : [24 mars 2015](#), page 2167